

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 2023-1253  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2015-844  
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné de ce qui suit :

- 1) Lors d'une séance tenue le lundi 19 juin 2023, le conseil municipal a adopté le projet de règlement N° 2023-1253 modifiant le règlement de zonage N° 2015-844 de la Ville de Rouyn-Noranda, afin de notamment :
  - agrandir la zone « 6011 » vers l'ouest, à même une partie de la zone « 2005 », dans le secteur de la rue Mathieu, dans le pôle central de Rouyn-Noranda;
  - modifier la grille des spécifications de la zone « 6011 », dans le pôle central de Rouyn-Noranda, afin d'y autoriser la construction d'un écocentre;
  - modifier la grille des spécifications de la zone « 5007 », dans le quartier D'Alembert, afin d'établir le nombre maximal de logements par bâtiment à deux (2).
- 2) Une assemblée de consultation publique sera tenue le **lundi 10 juillet 2023 à compter de 19 h 50** à la salle du conseil située au 5<sup>e</sup> niveau de l'hôtel de ville au 100 de la rue Taschereau Est, à Rouyn-Noranda.
- 3) Le projet de règlement N° 2023-1253 peut être consulté aux heures et jours normaux d'ouverture au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, au 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda.
- 4) Le projet de règlement N° 2023-1253 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

**DESCRIPTION DES ZONES VISÉES :**

**Zone « 2005 » :** l'actuelle zone « 2005 » est située au sud du boulevard Rideau entre le carrefour giratoire de l'avenue Davy et la rue Caron et comprend les terrains au nord de la rue Mathieu et ceux dans son prolongement ainsi qu'une partie du lot 6 508 161 et le lot 5 352 485. À la suite de l'entrée en vigueur du présent règlement, la zone « 2005 » serait réduite par le transfert vers la zone « 6011 » d'une partie du lot 6 508 161.

**Zone « 5007 » :** la zone « 5007 » est située dans le quartier de D'Alembert et comprend les propriétés situées de part et d'autre de la section du rang Jolicoeur comprises entre les numéros civiques 5892 et 5989 ainsi que les propriétés portant les numéros civiques de part et d'autre de la section du rang Jason comprises entre les numéros civiques 5691 et 5980. Ladite zone « 5007 » comprend également les propriétés situées du côté ouest de la section de la rue Saguenay comprises entre les numéros civiques impairs 3843 et 4739, les propriétés situées du côté est de la section de la rue Saguenay comprises entre les numéros civiques pairs 3912 et 4510 ainsi qu'entre les numéros civiques pairs 4676 et 4716.

**Zone « 6011 » :** l'actuelle zone « 6011 » est située dans le parc industriel Davy et est composée de certaines propriétés de l'avenue Davy (550 et 701) et des terrains vacants (lots 5 238 891, 6 299 156, 6 299 157 et 6 508 159 au cadastre du Québec) ainsi que des terrains vacants situés sur la rue Mathieu (lot 6 508 160 et partie du lot 6 508 161). À la suite de l'entrée en vigueur du présent règlement, la zone « 6011 » serait agrandie vers l'ouest à même une partie de la zone « 2005 » de façon à ce que l'ensemble du lot 6 508 161 soit situé dans la zone « 6011 ».

Un plan détaillé de ces zones est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 20<sup>e</sup> jour du mois de juin 2023  
et publié le 28 juin 2023

Angèle Tousignant, greffière